

# COMMUNE DE PIERRELEVEE

Tél : 01 60 22 29 04

\*\*\*

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE

29 Mars 2008



**PRESENTS** : Mrs. : BOISNIER Gérard, Maire DESWARTE Philippe, ADAM Daniel Adjoints -  
DAULLE Nicolas - DE CUYPERE Alain - LAMOUREUX Jean-Marcel -  
FOUGERE Pascal - KALFOUS Gilles- ADAM Daniel.  
Mmes : NICOLAS Michèle- MALANDAIN Valérie - MACARTY Laure

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur FOUGERE Pascal

### **FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu' il a été demandé un devis concernant le fleurissement pour la mairie et ses abords ainsi que pour l' entrée et la sortie du village  
Les Serres de Moras nous ont fait parvenir des devis d' un montant total de 440.17 Euros T.T.C.  
Le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent

### **CREATION DE LA COMMISSION CHAMBRE DES METIERS, REVISION LISTE ELECTORALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu' il est souhaitable de regrouper en une seule commission, celle de la chambre des métiers et de la révision des listes électorales et ajouter le développement économique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ce regroupement et décide d' ajouter à cette commission le développement économique.

Cette commission sera composée de :

Monsieur ADAM Daniel  
Monsieur KALFOUS Gilles  
Madame NICOLAS Michèle  
Monsieur MACARTY William

### **ACHAT D' UN FAX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu' il est nécessaire d' acquérir un nouveau fax, le précédent ne fonctionnant plus.

Un devis nous a été fourni par la Société LOGIKAL sise 17 rue Neuve 77580 PIERRE LEVEE pour un montant Hors Taxes de 245.14 Euros soit 293.19 Euros T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l' unanimité des membres présents le devis de la Société LOGIKAL et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

## **RENOVATION CLÔTURE CÔTE NORD DE L' EGLISE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour la réalisation des travaux de rénovation de la clôture chapelle nord de l' Eglise Saint Claude

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ACCEPTTE la réalisation de ces travaux par les Ateliers DERAMAIX sis Centre Artisanal de la Ferme d' Orangis 91130 RIS ORANGIS pour un montant hors taxes 7675.34 Euros soit 9 179.71 Euros T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

DECIDE DE SOLLICITER

- la subvention du Département au titre de la restauration des objets mobiliers classés pour 2008 correspondant à 30% du prix Hors Taxes (7675.34 Euros) soit 2302.60 Euros
- la subvention de l' Etat correspondant à 50 % du prix Hors Taxes (7675.34 Euros) soit 3838.00 Euros

RESTA NT A LA CHARGE de la commune 3039.44 Euros du Montant T.T.C.

## **PROJET D' AMENAGEMENT PAYSAGER DU CENTRE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu' il est nécessaire de faire appel à un architecte pour la mission d' architecte conseil- assistant à maîtrise d' ouvrage, à un géomètre pour réaliser un plan topographique de base pour la réalisation de l' étude, et à un architecte pour réaliser une étude de faisabilité concernant le projet d' aménagement du centre du village

Terres et Toits nous fait parvenir le détail de ses prestations et rémunération relative à la mission d' architecte conseil– assistant à maîtrise d' ouvrage soit un montant total de 4305.60 Euros T.T.C. (copie du courrier joint)

Cabinet GUERRAUD nous fait parvenir un devis concernant l' établissement d' un plan topographique de base pour la réalisation de l' Etude d' un montant de 4664.40 Euros T.T.C. (Copie du devis joint)

L' atelier d' architecture nous a fait parvenir une lettre de commande concernant l' étude de faisabilité du projet d' un montant total de 4 473.04 Euros T.T.C. (Copie du courrier joint)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ces trois devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

## **VIREMENTS DE CREDIT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que vu la nécessité, il est nécessaire de faire des virements de crédit.

- A Savoir
- 1° De l' article 21312– Bâtiments Publics - Bâtiments scolaires  
- 17 000.00 Euros  
Vers l' article 202– Frais d' études et d' élaboration  
+ 17 000.00 Euros
  - 2° De l' article 2152– Installations de voirie  
- 1 100.00 Euros  
Vers l' article 21578– Matériel de Outillage de voirie  
+ 1 100.00 Euros
  - 3° De l' article 21571 Matériel Roulant  
- 300.00 Euros  
Vers l' article 2183– Matériel de bureau  
+ 300.00 Euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les virements mentionnés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L' ASSOCIATION DES PARENTS D' ELEVES DU GROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l' association des parents d' élèves demandant une subvention

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de verser à l' association des parents d' élèves une subvention d' un montant de 100.00 Euros



## **ACHAT D' UNE DEBROUSSAILLEUSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la débroussailleuse est en panne qu' un devis a été demandé à l' entreprise CORE pour la réparation, il est plus intéressant d' en acquérir une nouvelle. Un devis nous a été fourni par l' entreprise CORE MOTOCULTURE pour l' achat d' une débroussailleuse d' un montant de 555.00 T.T.C.(copie du devis joint)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

## **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Il est indispensable de se renseigner auprès de la Direction Départementale de l' Equipement pour connaître les démarches à suivre pour l' installation d' un tel droit.

## **POSTE DE L' ADJOINT TECHNIQUE**

Le Maire informe qu' il serait nécessaire que Monsieur PIVERT soit employé à temps complet  
Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec le Trésorier Payeur Général munit de la simulation afin d' en connaître l' impact sur le budget et si cela est réalisable ou pas puis dans un deuxième temps prendra contact avec le Centre de Gestion pour connaître les démarches à suivre.

## **COMMISSION COMMUNALE D' ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sous Préfecture a émis un avis défavorable concernant les membres du Centre Communal d' Action Sociale n' étant pas élus

Après prise de contact auprès des services de la Sous Préfecture et Monsieur le Maire ayant expliqué qu' aucune personnes n' ayant demandé à intégrer cette commission la Sous Préfecture demande à Monsieur le Maire delui faire parvenir un courrier expliquant cela et ainsi Monsieur ZAJAC, Madame DE CUYPERE, Madame DESWARTE et Madame DAULLE sont maintenus dans leur fonction

## **INFORMATIONS**

- Dynamisme économique du premier trimestre 2008

3 implantations sur la commune 1 commerçant et 2 artisans

- Révision du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Monsieur KALFOUS et Monsieur DESWARTE sont chargés de ce dossier et doivent prendre contact avec le garde forestier

- Il va être nécessaire de nommer un titulaire et deux suppléants supplémentaires au Syndicat du Regroupement Pédagogique Intercommunal de SAMMERON, SIGNY-SIGNETS et PIERRE LEVEE Madame MACARTY étant jusqu' à présent suppléante passera titulaire et Monsieur FOUGERE, Monsieur DAULLE, Madame NICOLAS seront les trois suppléants

- Concours des villages Fleuris

La commune décide de ne pas s' inscrire à ce concours cette année

- Concernant la propriété de Monsieur et Madame AUDOYER sise sur la commune de PIERRE LEVEE

Les Certificats d'Urbanisme ne seront pas prorogés du fait que l'échange d'une parcelle entre les propriétaires et la mairie ne se réalisera pas, la mairie n'étant plus intéressée par un tel échange.

- Concernant la cérémonie en l'honneur de Monsieur DE CUYPERE Michel est reportée courant septembre

- Présentation de trois plans pour la création de  e supplémentaire sur la commune

- Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de subvention du Rugby Club du Pays Fertois

La séance est levée à onze heures